

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2025-060 – Achat bancs – ESAT LES TILLEULS

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,
- Considérant la nécessité de remplacer des bancs sur le territoire de Condé-en-Normandie.

DÉCIDE

Article 1 – De retenir l'ESAT LES TILLEULS sis 2 chemin des Carrières – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie pour la fourniture de 26 bancs d'un montant de 6 478,42 € H.T. soit 7 774,10 € T.T.C.

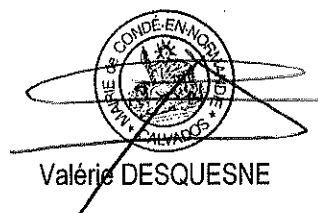
DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 3 juillet 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE